



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auch, le 19 avril 2021

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DES 20 ET 27 JUIN 2021 MODALITES DE DECLARATIONS DE CANDIDATURE

Les élections départementales auront lieu les 20 et 27 juin 2021, les **déclarations de candidature**, obligatoires pour chaque tour de scrutin, **pourront être déposées** à la préfecture du Gers, salle de l'Intendant d'Etigny, aux dates et heures suivantes :

✓ *pour le premier tour de scrutin :*

du lundi 26 avril au mardi 4 mai 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

et le mercredi 5 mai 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16 h00

✓ *en cas de second tour de scrutin :*

le lundi 21 juin 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Compte tenu du contexte sanitaire, les dépôts de candidature interviendront sur rendez-vous uniquement pour le premier tour, pris en téléphonant à l'un des numéros suivants :

05 62 61 43 80 / 05 62 61 43 76

L'ensemble des imprimés nécessaires à ces déclarations est en ligne sur le site des services de l'Etat dans le Gers : <https://www.gers.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections/Elections-departementales-et-regionales-2021/Departementales/Declaration-de-candidature-aux-elections-departementales>

La liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants, enregistrés pour chaque canton, sera :

- **établie selon l'ordre résultant du tirage au sort** qui aura été effectué à la préfecture **le mercredi 5 mai 2021**, après la clôture du dépôt des candidatures, en présence des candidats ou leurs représentants dûment mandatés,
- **publiée sur le site des services de l'Etat.**

L'ordre des candidats, ainsi établi par le tirage au sort, déterminera également l'ordre d'attribution des **panneaux d'affichage.**

Service départemental de la
communication interministérielle
de l'Etat

Tél. 05.62.61.43.68
Portable. 06.34.31.26.98
Mél : pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH

